

Retour sur le conseil municipal du 23 juin 2025 -Extraits-

ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Parmi les principales modifications : fusion du multi-accueil et de la halte-crèche Copernic en un multi-accueil unique de 80 places, suppression des 3 jours de carence en cas de maladie de l'enfant, livraison des repas par la cuisine centrale municipale, mise en place du SPPE (guichet unique service public petite enfance) pour les inscriptions.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE AU RENOUELEMENT DU LABEL DE LA CITE EDUCATIVE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, FLEURY-MEROGIS - 2025-2027

Le renouvellement du Label de la Cité éducative va permettre de pérenniser et de continuer la co-construction d'actions conjointes sur le territoire.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF EPS ROMAIN ROLLAND ET CREATION D'UNE SALLE DE SPORTS DE COMBATS DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION VIBRE

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION TRAINING FOR CHANGE

Il est demandé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association pour participer au financement de la prochaine.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET DE L'ASSOCIATION 7 SOLIDARITE 100 LIMITES

Une subvention exceptionnelle de 1500 € est demandée pour la 2^e édition "rue d'Holbach" qui se tiendra le 5 juillet 2025.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SORTIES LOISIRS/SENIORS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2025

Au programme : sortie au château de Champs-sur-Marne, visite de Notre Dame de Paris, un déjeuné spectacle musical sur Joséphine Baker...

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TARIFS DES STANDS DU MARCHÉ DE NOËL

➔ Cette délibération est adoptée par 34 voix pour et 5 contre.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU CENTRE-MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE ET COMPTE ADMINISTRATIF

➔ Les 2 délibérations sont adoptées à 37 voix pour et 2 abstentions.

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

➔ Ces 2 délibérations sont adoptées à 37 voix pour et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DELIBERATION PRESCRIVANT LES MODALITES DE LA MISE À DISPOSITION

Quelques parcelles avaient été classées en zone UH1 au moment de l'arrêt du PLU. Les propriétaires de ces terrains nous ont fait part de leur étonnement quant à ce classement et ont demandé que leur foncier soit de nouveau classé en zone UA2 tel qu'il l'était préalablement. Le Conseil municipal a souhaité répondre favorablement à cette requête.

➔ Cette délibération est adoptée à 37 voix pour et 2 abstentions.

APPROBATION DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE LA PLACE FRANKLIN ROOSEVELT ET DE SES ABORDS

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DE LA PARCELLE BC N° 509 À L'ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVRY-CORBEIL ESSONNES

Au regard du projet de réaménagement du Parc de la Châtaigneraie, il a été convenu que le Diocèse d'Evry-Corbeil cède à la commune avec paiement en nature une parcelle de 795 m². Cette acquisition permettra la création de la place arborée et végétalisée, en cohérence avec les travaux d'aménagement réalisés avenue de la Grande Charmille du Parc et l'aménagement d'un chemin piéton ombragé.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CESSION D'UN TERRAIN À LEBARON FUNERAIRE POUR IMPLANTATION D'UN FUNERARIUM

La société LEBARON FUNERAIRE a sollicité la commune en vue d'implanter une chambre funéraire multiconfessionnelle ouverte à tous. Ce lieu sera multiculturel, multiconfessionnel et civil afin de répondre aux attentes de toutes les familles.

➔ Cette délibération est adoptée à 37 voix pour et 2 abstentions

AVIS SUR LE PLU ARRETE DE LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Par courrier, la commune d'Epina-sur-Orge a fait parvenir son projet de PLU arrêté pour avis de la commune. La commune dispose d'un délai de 3 mois pour faire connaître son avis, passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

➔ Cette délibération est retirée.

MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

➔ Cette délibération est adoptée à 37 voix pour et 2 abstentions

PROGRAMME REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE ET BASSIN DE LA SEINE FEDER-FSE+ 2021-2027, REGION ILE-DE-FRANCE DISPOSITIF INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE 2021-2027 AU TITRE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE - RECONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HALLE DU MARCHÉ

Dépenses éligibles au titre de l'économie circulaire : 786 501,95 € HT. Fonds européen : 302 400 €, soit 38,45%. Autofinancement : 484 101,95 € HT

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'UTILISATION 2024 DU FONDS DE

SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Pour 2024, la ville a perçu la somme de 935 727 € au titre du FSIRF.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET VILLE

➔ Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 5 abstentions

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

➔ Cette délibération est adoptée à 31 voix pour, 7 contre

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

En 2024, la section de fonctionnement affiche un excédent de 10 068 106,09 € et un excédent d'investissement après correction de l'apurement de 1 522 794,32 €.

➔ Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 2 contre

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

➔ Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 7 contre

DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE À LA SORGEM

La commune projette l'agrandissement et l'équipement de sa cuisine centrale en légumerie, permettant l'augmentation de la part de produits frais et locaux dans les repas à destination des communes de l'Entente intercommunale. La présente délibération a pour objet une demande de financement auprès de la commune du Plessis-Pâté et de la SORGEM à hauteur de 100 000 € au titre de la compensation collective agricole.

➔ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION D'UN ACCORD LOCAL RELATIF À LA FIXATION DU NOMBRE ET À LA REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Il est proposé de conclure un accord local qui vise uniquement à ajouter un siège supplémentaire à toutes les communes qui, hors accord local, ne se verraient attribuer qu'un seul siège lors de la répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne des sièges prévus.

➔ Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 5 contre.

APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT « LA CUISINE D'ICI »

➔ Cette délibération est adoptée à 37 voix pour et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

APPROBATION DE LA CREATION ET DU PROJET D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SORGEM - SERVICES ET TERRITOIRES

Cette initiative vise à renforcer les capacités d'aménagement et de construction sur le territoire communal.

➔ Cette délibération est adoptée à 32 voix pour, 5 abstentions.